

Note de synthèse

Le système urbain en Algérie

Le système urbain en Algérie a été marqué par l'évolution spectaculaire des grandes villes (plus de 100 000 habitants) du nord. Cette évolution a continué jusqu'au années 1990. Après cette décennie, ce sont les petites et moyennes villes (3 000 à 50 000 habitants) qui connaissent les rythmes de croissance les plus élevés.

"Une agglomération est définie comme un ensemble de constructions en nombre égal au moins à la centaine telle qu'aucune d'elle ne soit séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. Les agglomérations qui s'étendent sur plusieurs communes sont dites Agglomérations Urbaines Intercommunales (AUIIC). "

Selon l'ONS *"L'agglomération où est situé le siège de l'Assemblée Populaire Communale est dite Agglomération Chef-lieu (A.C.L), les autres agglomérations d'une même commune sont dites agglomérations secondaires (A.S) alors que les agglomérations qui s'étendent sur plusieurs communes sont dites Agglomérations intercommunales (AIC)"*.

On assiste depuis 200x à un reversement de la croissance urbaine. En effet, les villes des hautes plaines et du sud attirent plus les populations, par contre, les grandes villes du nord connaissent un ralentissement de leur rythme de croissance, mais leurs périphéries continuent de s'étaler et d'attirer plus de personnes.

La réorganisation du territoire

La commune, est la cellule de base légale du territoire algérien. L'organisation territoriale est fondée sur les Wilayas, les Daïras et les Communes. L'Algérie est ainsi subdivisée en wilayas composées de deux ou plusieurs daïras qui regroupent un certain nombre de communes.

La réorganisation territoriale de 1984, promulguée par la loi du 04.02.1984 a fait passer les wilayas de 31 à 48 et le nombre de communes de 704 au double (1541) communes. (tableau n°1).

Années	communes	Wilayas
1962	1577	15
1974	704	31
1984	1541	48

Source:RGPH, Collections Statistiques N° 163/2011 Série S : Statistiques Sociales

Une catégorisation des villes

«En 1977, l'introduction des normes relatives aux niveaux d'équipement, au taux d'accroissement inter-censitaire... a permis de retenir cinq strates : urbaine, suburbaine, semi-urbaine, semi-urbaine potentielle et non classée ailleurs. Sur le plan démographique, le seuil de population admis pour classer une localité dans la strate urbaine « est ramené à 5 000 habitants au lieu de 10 000 ». La clarification de la définition de la ville, méritoire il est vrai, demeure encore imparfaite à cause du manque d'enquêtes qualitatives récentes portant sur l'armature urbaine algérienne et de la crise

*économique actuelle (fermeture de petites unités industrielles étatiques, dissolution d'entreprises publiques locales de bâtiment, sociétés locales de transport...) vécue par de très nombreuses agglomérations, urbanisées, à la limite de l'urbanisation ou en voie d'urbanisation et ce, dans un territoire national très étendu et très diversifié».*¹

Strate	Définition
Ville	Agglomération urbaine ayant une taille de population supérieure à 100 000 habitants et disposant de fonctions administratives, économiques, sociales et culturelles.
Ville moyenne	Agglomération urbaine dont la population est comprise entre 50 000 et 100 000 habitants.
Petite ville	Agglomération urbaine dont la population est comprise entre 20 000 et 50 000 habitants.
Agglomération urbaine	Espace urbain abritant une population agglomérée d'au moins 5 000 hab.
Quartier	Partie de ville délimitée sur la base d'une combinaison de données relatives à l'état du tissu urbain, à sa structure, à sa composition et au nombre d'habitants y résidant.

Source:RGPH, Collections Statistiques, N° 163/2011 Série S : Statistiques Sociales

les cinq critères quantitatifs et qualitatifs des agglomérations urbaines en Algérie:

- le seuil de 5 000 habitants agglomérés,
- l'emploi non agricole,
- le taux d'accroissement démographique,
- le rang administratif de la localité,
- les équipements collectifs,

Ces critères ont permis de classer les agglomérations urbaines en 4 strates

Conclusion:

L'urbanisation accélérée dans un pays en développement comme l'Algérie explique l'acuité de la crise de la ville. L'étalement urbain, les mutations du secteur foncier et les problèmes de transport s'expriment en raison de cette urbanisation mal maîtrisée. Ce qui caractérise la croissance urbaine en Algérie est certes le gonflement spectaculaire des grandes villes du nord (plus de 50 000 habitants), mais, depuis les dernières décennies (1990-2010), elle est le résultat l'accroissement des petites agglomérations proches des grandes villes.

¹ **Abed BENDJELID**, « Armature urbaine et population en Algérie », *Insaniyat* / 138-131 ,2001 | 13 إنسانيات.

LES VILLES NOUVELLES EN ALGERIE (SNAT)

Les villes algériennes connaissent des changements rapides. Pour faire face à ces nouveaux défis, des moyens importants sont mobilisés afin de gérer la mutation urbaine et assurer à la ville un développement durable et harmonieux. Toutefois, la ville algérienne vit une étape cruciale de son histoire. Elle est confrontée à des difficultés multidimensionnelles liées à l'emploi, au logement, au transport, à l'éducation et au cadre de vie.

Les décideurs doivent mettre tout en œuvre pour assurer un développement durable. Le programme récent des villes nouvelles constitue un levier du développement urbain durable autour des grandes villes du Nord et le rééquilibrage de l'armature urbaine et de son organisation spatiale. Les villes nouvelles et les pôles de compétitivité et d'excellence : deux programmes de développement durable du territoire :

Les objectifs:

- La maîtrise de l'expansion urbaine dans le Littoral et le Tell,
- Le redéploiement du réseau urbain par le peuplement et les activités,

Trois types de Villes Nouvelles (en projet):

1.VN d'excellence: pour maîtriser l'étalement urbain autour des grandes villes du Nord . Elles contribueront au développement organisé des villes autour des aires métropolitaines.

Exemple : La ville nouvelle de Sidi-Abdallah :

La construction de la ville a débuté en 1998, sur une surface de 2 000 ha afin de désengorger la ville Alger. D'une capacité de 200 000 habitants elle pourra abriter des centres d'excellence dans les domaines de l'informatique, de la santé, de la culture... ainsi que 1 000 entreprises.

2.VN de rééquilibrage du territoire : ce sont des pôles d'activités, de services et de peuplement dans les régions des hauts plateaux.

Exemple : la ville nouvelle de Boughezoul.

La ville nouvelle de Boughezoul sera située à 89 km de Médéa, le chef-lieu de la wilaya de Médéa. Elle s'étendra sur une superficie de 6 000 hectares avec 4 000 hectares habitables pour une population prévue de 350 000 personnes.

3.VN d'appui au développement durable : Ville Nouvelle de Hassi Messaoud pour renforcer l'attractivité des villes du Sud (Ouargla et Ghardaïa) et répondre aux impératifs écologiques du DD dans le Sud.